

# POLICE ET DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

## INTRODUCTION

Le bulletin d'information fait partie des efforts de la Commission à galvaniser les forces visant à inculquer une culture de respect des droits de l'homme dans les opérations de police. Dans l'exercice de son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme conformément à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission joue également un rôle essentiel en insistant sur le respect des droits de l'homme par toutes les institutions étatiques, notamment la police. Ce mandat s'exerce à travers l'examen des rapports des États, les Missions de promotion et d'autres activités de plaidoyer de la Commission.

La situation sécuritaire actuelle sur le continent, en particulier dans la région du Sahel où de nombreux gouvernements sont engagés à endiguer la marée contre le terrorisme, met en lumière la relation entre la police et les communautés affectées. Afin de rallier la population et gagner sa confiance dans la lutte contre le terrorisme, il est essentiel que le respect des droits de l'homme soit au cœur de toutes les opérations de police.

Alors que l'une des fonctions principales de la police est de protéger les droits de l'homme, il est important de souligner que cette dernière a aussi l'obligation de respecter les droits de l'homme dans le cadre du maintien de l'ordre. A cet effet, la formation en droits de l'homme des officiers de police est indispensable.

Ce bulletin partage des expériences relatives à la formation en droits de l'homme de la police dans trois pays : le Niger, la Tunisie et le Nigeria. Ces expériences peuvent servir de source d'inspiration pour d'autres pays où la formation en droits de l'homme des policiers ne constitue pas encore un aspect central de leurs programmes de formation.

**Commissaire Maya Sahli-Fadel**

*Rapporteuse spéciale de la CADHP sur les Réfugiés,*

*les Demandeurs d'asile, les Migrants et les Personnes déplacées en Afrique*

## POLICE ET FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME AU NIGER

Le Niger s'est engagé dans la formation aux droits de l'homme des fonctionnaires de la Police Nationale depuis 2002, en collaboration avec l'Institut danois des droits de l'homme. Des manuels ont été conçus et rédigés par la police elle-même, en collaboration avec des représentants de la société civile de l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM) et de l'université. Des Guides de poche ont également été élaborés. Des modules sur les droits de l'homme ont été intégrés dans la formation initiale et continue des policiers. La formation est assurée par les fonctionnaires de la Police nationale eux-mêmes.

Les documents de formation ont été adaptés au contexte nigérien. A cet effet, une étude préalable avait été menée par une équipe d'experts neutres sur le travail de la police par rapport aux droits de l'homme dans le pays et la perception des droits de l'Homme par la police. Le matériel pédagogique élaboré traite donc directement des défis qui se posent à la Police au Niger. Concernant les principales leçons apprises :

- Les documents de formation doivent tenir compte du contexte particulier : *tous n'entrent pas dans le même moule*. Une phase de

planification appropriée est cruciale avant d'initier un projet d'une telle importance.

- La police nationale elle-même doit élaborer le matériel pédagogique. Cependant, l'apport de la société civile et des experts en droits de l'homme constituant une valeur ajoutée, leur implication et leur participation dans le processus de l'élaboration de ce matériel didactique sont indispensables.
- La formation doit être ancrée dans les systèmes nationaux de formation et être dispensée par les fonctionnaires mêmes de la Police nationale.

La police au Niger perçoit le point focal de la Commission africaine comme une heureuse opportunité et un canal d'échange d'expérience en matière de police et droits de l'homme sur le Continent Africain.

**Issoufou YACOUBA**

*Directeur Général de la Police Nationale du Niger*

## POLICE ET FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME EN TUNISIE

Une formation aux droits de l'homme efficace pour les fonctionnaires de police requiert une convergence de volonté politique, une formation continue pratique et l'engagement de la responsabilité des forces de polices qui doivent répondre de leurs actes de transgression.

Il s'agit d'un environnement difficile et complexe. Souvent, les violations policières des droits de l'homme se déroulent dans un contexte de tolérance sociale et politique de ces actions. La Tunisie n'est pas différente. Un rapport récent de l'organisation tunisienne « Réforme » a révélé que 60% des Tunisiens justifient la violence de la police comme un châtiment juste pour certains crimes. La Police doit s'élever au-dessus de tout cela, en tant qu'acteur clé dans la protection des droits des citoyens, mais elle est souvent mal équipée pour accomplir cette tâche.

Pendant l'ère du dictateur Tunisien déchu, Ben Ali, les agents de police tunisiens ont bénéficié d'une formation en droits de l'homme et se sont engagés à « guider le comportement des responsables de l'application de la loi dans le domaine des droits de l'homme. » Ce guide de 194 pages contient des extraits de la Constitution tunisienne, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux ratifiés par le gouvernement tunisien. Il est conclu par des copies des lettres du ministre de l'Intérieur aux postes de police rappelant aux policiers leur obligation de respecter les droits de l'homme.

Cet engagement apparent aux droits de l'homme a été compromis par le fait qu'un seul cours sur les droits de l'homme a été dispensé lors de la formation initiale de base et sa présentation était legaliste et sans application pratique. Une fois que les agents de police quittent le collège, ils oublient les normes des droits humains et la torture policière systématique est encouragée et normalisée comme moyen d'exercer un contrôle du régime. Les faiblesses inhérentes à l'environnement des droits humains de la police ont été accentuées par les développements intervenus après le soulèvement contre la dictature de Ben Ali.

Suite à la révolution, l'instabilité sociale marquée par de violentes manifestations a amené le nouveau gouvernement tunisien à renforcer les

forces de police avec plus de 10 mille nouveaux agents. Le programme de formation a été réduit de 10 à 3 mois, et dans certains cas, 15 jours. En conséquence, de nombreux policiers sont à peine formés aux techniques de base du travail de policier, encore moins aux droits de l'homme. L'effet déplorable est plus évident dans les violences policières récurrentes au cours des actions de protestation. Cela est admis par le gouvernement qui reconnaît l'incapacité de la police à agir correctement et la mauvaise formation reçue par les policiers contribue grandement aux abus de la police.

En réponse, les organisations internationales telles que la Croix-Rouge internationale et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont été invitées à appuyer une série d'ateliers de formation aux droits de l'homme à l'intention des agents de police. Toutefois, ces ateliers, bien que bien accueillis, manquent encore de suivi et souvent n'impliquent pas les fonctionnaires de police de grade inférieur.

Le respect des droits de l'homme par la police en Tunisie est considéré comme essentiel au renforcement de la nouvelle démocratie. Le gouvernement, la police, la société civile et la communauté africaine et internationale devraient déployer des efforts considérables pour permettre à la police de remplir sa double mission de sécurisation des communautés et de protection des droits de l'homme et la démocratie

**Bassem Bouguerra**  
*Reform Tunisia*

## **POLICE ET FORMATION AUX DROITS DE L'HOMME AU NIGERIA**

Les droits de l'homme continuent d'être l'un des défis cruciaux auxquels la National Police Force (NPF) (Forces de police Nigériennes) est confrontée. Les allégations de violations des droits de l'homme commises par des policiers dominent la plupart des discussions sur l'efficacité de la police dans le traitement des cas de crime et de criminalité au Nigeria. En tant que démocratie naissante, il est impératif que la police assure la promotion des droits de l'homme grâce à la pratique des droits de l'homme basée sur la police, contribuant ainsi à institutionnaliser et consolider la pratique démocratique.

Dans le contexte approprié, la promotion et la protection des droits de l'homme est au cœur même du système policier. L'application des lois et le maintien de la paix et de l'ordre concernent, d'abord et avant tout, la protection des droits des citoyens. Le rôle du personnel de police dans la protection et le respect des droits de chaque individu est par conséquent fondamental.

La formation aux droits de l'homme fait donc partie intégrante de toute formation à l'intention du personnel de la police du Nigeria. La police nigérienne s'est engagée à veiller à ce que les membres de son personnel, dans l'exercice de leurs fonctions, respectent et protègent la dignité humaine, défendent et respectent les droits humains de toutes les personnes. Cet engagement est concrétisé par la mise en place de bureaux des droits de l'homme et la révision en cours de la formation aux droits de l'homme. Appuyée par le Gouvernement suisse et plusieurs organisations de la société civile (OSC), notamment PRAWA, la Fondation CLEEN et les professeurs d'université, la Police nigérienne œuvre en faveur du renforcement et de l'intégration des droits de l'homme dans la formation de base des policiers. L'objectif visé est de renforcer la compréhension des policiers et leur capacité à respecter et à protéger les droits d'autrui, en particulier les personnes vulnérables telles que les femmes et les enfants.

La formation aux droits de l'homme au Nigeria prend en considération les meilleures pratiques internationales et les dispositions des traités, conventions et protocoles dont le pays est signataire. Le programme de formation en cours d'élaboration avec l'appui du Gouvernement suisse est réparti en trois phases.

La première phase, qui est achevée, concerne l'évaluation et le développement du contenu actuel de la formation aux droits de l'homme et son intégration dans le programme de formation de la police.

La deuxième phase en cours, est le développement de modules de formation, la conception de documents et d'outils de formation. Le programme d'études est développé autour de domaines clés relatifs à des services de police basés sur les droits de l'homme, au développement d'aptitudes et des compétences

clés, au développement d'une attitude correcte et au changement de comportement des fonctionnaires de police. La méthodologie de dispense de la formation sera axée sur l'élève et orientée vers la réalisation des domaines clés.

La troisième et dernière phase est la mise en œuvre de la formation. Cette dernière phase comprend la dispense d'un cours de formation des formateurs et le pilotage dans des écoles de police sélectionnées.

L'élaboration du Human Rights Practice Manual (HRPM) (Guide pratique des droits de l'homme) et le renforcement du travail des responsables des droits de l'homme s'ajoutent à tous cela.

Le HRPM est un document d'orientation qui sera mis à la disposition de tous les policiers. Il s'agit d'un document de procédure opérationnelle standard pour la pratique des droits humains par les policiers qui explique clairement les principes des droits de l'homme, fondés sur des méthodes policières, les normes de conduite des policiers, et donne une orientation sur l'intervention appropriée dans les questions de droits de l'homme.

Les responsables des droits de l'homme seront nommés à tous les points de fourniture de services de police, tels que les postes de police. L'objectif visé est de faire des droits humains une réalité et de créer un système de suivi des questions relatives aux droits de l'homme par la police. Les responsables des droits de l'homme veilleront à ce que le respect des droits de l'homme soit institutionnalisé dans la prestation des services de police. En tant que points focaux responsables de l'instauration d'une police basée sur le respect des droits de l'homme, les responsables présentent les meilleurs moyens de s'assurer que les pratiques policières reconnaissent les droits de l'homme et la dignité de chaque personne, tout en proposant aux victimes un forum pratique où faire connaître les violations présumées commises par des fonctionnaires de police.

**DCP Austin I. IWAR,**  
*Commissaire adjoint, Opérations fédérales (FEDOPS)*  
*Force de Police Nigérienne*

## **NOUVELLES DU POINT FOCAL DE LA COMMISSION AFRICAIN DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

Le rôle de la police dans la protection des droits de l'homme est de plus en plus intégré dans le travail de la Commission africaine, en particulier dans ses missions de promotion. À cet égard, le rôle de la police tchadienne pour la protection des droits de l'homme, la responsabilité de la police et la formation aux droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires de la police, ont été certains des sujets de discussion entre le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique et une délégation de la Commission africaine qui a effectué une mission de promotion dans ce pays du 11 au 20 mars 2013.

Le Secrétariat de la Commission est également en train de collecter des ouvrages et documents de base sur la police et les droits de l'homme, avec un accent particulier sur l'Afrique, en vue de la création d'une base de données unique où l'on pourrait trouver des informations sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique ; la responsabilité de la police ; les manuels de formation ; Les codes de conduite ; les rapports de conférence/séminaire ; les travaux scientifiques sur la thématique ; la législation nationale et internationale relative au travail de la police, entre autres. Une base de données d'experts dans ce domaine est également en train d'être constituée.

## **MANIFESTATION EN MARGE DE LA 53<sup>ème</sup> SESSION A BANJUL**

Au cours de la 53<sup>ème</sup> Session, la Commission, l'Institut danois pour les droits de l'homme et APCOF, organiseront conjointement, en marge de la Session, une manifestation axée sur la formation aux droits de l'homme pour la police. L'événement parallèle cherche à échanger des expériences pratiques sur la formation aux droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires de la police, à identifier les lacunes et défis liés à la formation et à explorer les voies et moyens de combler ces lacunes et de relever les défis.

### **CONTACTS**

**Commission africaine, Tem Fuh : [tem\\_fuh@yahoo.com](mailto:tem_fuh@yahoo.com)**  
**IDDH, Lisbet Ilkjaer : [lik@humanrights.dk](mailto:lik@humanrights.dk)**  
**APCOF, Sean Tait : [sean@apcof.za](mailto:sean@apcof.za)**